

My vote counts!



FOIRE AUX QUESTIONS SUR L'ÉLECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE 2018

# ÉLECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE DE LA VILLE DE BURNABY

Samedi 20 octobre 2018

Vote par anticipation – Le 6, 10 ou 13 octobre



[burnaby.ca/elections](http://burnaby.ca/elections)

## Pour qui dois-je voter?

Les électeurs admissibles de Burnaby éliront un maire, huit conseillers municipaux et sept commissaires d'écoles et répondront aux questions sur l'opinion de la collectivité (déclaration des parcs).

## Pourquoi devrais-je voter?

Les représentants élus prennent des décisions qui affectent directement votre vie quotidienne : allant des parcs où vous jouez avec votre famille aux pistes cyclables que vous utilisez pour votre trajet quotidien en passant par les écoles où vos enfants apprennent et les centres-villes où vous magasinez et socialisez. Pour en savoir plus sur votre administration locale, consultez le site [burnaby.ca](http://burnaby.ca). Votre vote compte là où vous vivez, travaillez, jouez et apprenez!

## Quand et où puis-je voter?

Votez n'importe où! En octobre 2018, les électeurs admissibles peuvent aller voter à l'endroit où ils vivent, travaillent, jouent ou apprennent, à l'un ou l'autre des 34 lieux de vote. Pour trouver le lieu de vote le plus proche de chez vous, consultez le site [burnaby.ca/elections](http://burnaby.ca/elections).

Jour de l'élection – Samedi 20 octobre 2018  
(de 8 h à 20 h)

Vote par anticipation – Le 6, 10 ou 13 octobre 2018  
(de 8 h à 20 h)

## Suis-je admissible à voter?

Vous êtes admissible à voter dans la ville de Burnaby si vous respectez les critères suivants :

- vous avez 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- vous êtes citoyen canadien;
- vous résidiez en Colombie-Britannique depuis au moins six mois avant le jour de l'élection (19 avril 2018);
- vous résidiez à Burnaby depuis au moins 30 jours avant le jour de l'élection (19 septembre 2018);
- vous n'êtes pas inhabile à voter selon toute loi.

## Suis-je inscrit pour voter?

Confirmez que vous êtes inscrit sur la liste électorale de Burnaby en ligne aujourd'hui en consultant le site [burnaby.ca/elections](http://burnaby.ca/elections).

## Je suis inscrit, mais j'ai changé de nom et/ou d'adresse. Comment puis-je mettre à jour mes renseignements?

Si vous mettez à jour vos renseignements personnels, veuillez apporter deux pièces d'identité valides avec vous qui comprennent votre nouveau nom et votre nouvelle adresse ainsi que votre signature.

## Puis-je m'inscrire lorsque je vote?

Les électeurs admissibles de Burnaby peuvent s'inscrire en personne le 6, 10, 13 ou 20 octobre. N'oubliez pas d'apporter deux pièces d'identité avec vous.

*retourner*

### Puis-je obtenir de l'aide pour voter?

Si vous avez besoin d'un traducteur ou d'une autre forme d'aide pour voter, nous vous encourageons à amener quelqu'un avec vous dans le lieu de vote pour vous aider à voter. Veuillez noter que ces personnes devront remplir une déclaration afin de vous offrir un soutien. Si vous avez de la difficulté à entrer dans le lieu de vote, vous pouvez demander de recevoir votre bulletin de vote et de le remplir à l'extérieur (vote de trottoir). Si vous n'êtes pas en mesure d'amener quelqu'un avec vous qui peut informer le scrutateur que vous avez besoin d'aide à l'extérieur, un numéro de téléphone sera affiché dans la place de stationnement accessible qui sera clairement identifiée pour votre commodité.

### Quelle pièce d'identité devrais-je apporter pour voter?

Si vous êtes déjà inscrit pour voter à Burnaby, au début d'octobre, vous recevrez une carte d'électeur par la poste. Veuillez apporter cette carte avec vous dans un lieu de vote, puisqu'elle augmentera la vitesse et l'efficacité de votre expérience de vote.

Si vous ne recevez pas de carte d'électeur ou que vous mettez à jour vos renseignements personnels, veuillez apporter deux pièces d'identité valides qui prouvent que vous êtes et où vous habitez; l'une d'elles doit comprendre votre signature :

- permis de conduire de la C.-B.;
- carte d'identité de la C.-B. émise par l'ICBC;
- certificat d'assurance du propriétaire et numéro d'immatriculation émis par l'ICBC;
- carte BC CareCard;
- carte BC Services;
- formulaire du rapport mensuel sur l'aide au revenu du Ministry of Social Development (ministère du Développement social);
- carte d'assurance sociale;
- passeport canadien ou carte de citoyenneté;
- avis de taxes foncières émis par la ville de Burnaby;
- carte de crédit ou de débit;
- facture de services publics (électricité, gaz naturel, eau, service de téléphonie ou de câblodistribution);
- carte étudiante.

### Que devrais-je faire avant de voter?

Voici cinq étapes faciles pour simplifier l'expérience de vote :

1. Confirmez que vous êtes admissible à voter et inscrit pour le faire à l'adresse [burnaby.ca/elections](http://burnaby.ca/elections).
2. Lisez le **Profil des candidats** pour apprendre qui se présente aux élections. Ces profils seront disponibles à la fin de septembre.
3. Si vous êtes inscrit, une trousse d'électeur vous sera envoyée par la poste au début d'octobre. Examinez attentivement cette trousse, détachez la carte d'électeur et apportez-la avec votre nom figurant dans la liste.
4. Si vous ne recevez pas de carte d'électeur, apportez deux pièces d'identité.
5. Déterminez lequel des 34 **lieux de vote** vous convient le mieux et confirmez le moment et l'endroit où vous prévoyez voter.

### À quoi devrais-je m'attendre au moment du vote?

Voici cinq étapes faciles pour voter dans les 34 **lieux de vote** :

1. Avant d'entrer dans le lieu de vote, ayez votre carte d'électeur ou deux pièces d'identité en main.
2. Lorsque vous entrez dans le lieu de vote, vous serez accueilli, vous pourrez poser des questions et remplir un bulletin de vote pour vous exercer. À ce moment, vous serez dirigé vers le premier membre du personnel électoral disponible.
3. Le membre du personnel électoral vérifiera votre carte d'électeur ou votre carte d'identité, on vous demandera de signer le registre de vote et vous recevrez votre **bulletin de vote** et votre manchon de discrétion.
4. Vous avancerez ensuite vers l'isoloir où vous pourrez marquer votre bulletin de vote en toute confidentialité.
5. Une fois que vous aurez terminé, placez votre bulletin de vote dans le manchon de discrétion et le préposé à la machine vous demandera de déposer votre bulletin de vote dans la machine à voter.

### Je suis le propriétaire d'un immeuble à Burnaby, mais je ne vis pas à Burnaby, puis-je voter?

Vous pouvez voter comme électeur propriétaire non résident dans la ville de Burnaby si vous respectez les critères suivants :

- vous avez 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- vous êtes citoyen canadien;
- vous résidez en Colombie-Britannique depuis au moins six mois avant le jour de l'élection (19 avril 2018);
- vous étiez propriétaire d'un immeuble à Burnaby depuis au moins 30 jours avant le jour de l'élection (19 septembre 2018);
- vous ne pouvez pas voter comme électeur résident dans la ville de Burnaby;
- vous êtes inscrit par rapport à une propriété;
- si la propriété appartient à plus d'une personne, seulement un propriétaire peut voter. Il faut apporter un formulaire de consentement dans le lieu de vote ainsi qu'une preuve de propriété;
- vous n'êtes pas inhabile à voter selon toute loi.

**Remarque :** Si vous êtes admissible, on vous demandera de vous inscrire comme électeur propriétaire non résident en personne le jour de l'élection.

### Pour plus amples renseignements :

[burnaby.ca/elections](http://burnaby.ca/elections)  
[elections@burnaby.ca](mailto:elections@burnaby.ca)

#bbyelxn  
604-294-7088

